



CONSEJO GENERAL DEL PODER JUDICIAL
ESCUELA JUDICIAL



Red Europea de Formación Judicial (REFJ)
European Judicial Training Network (EJTN)
Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ)

GUIDE DIDACTIQUE

DIRECTEURS

Víctor Moreno Catena
Professeur de Droit Procédural
Université Carlos III de Madrid

Ignacio U. González Vega
Magistrat
Tribunal Pénal nº 20 de Madrid

COURS VIRTUEL COOPÉRATION JUDICIAIRE PÉNALE EN EUROPE EDITION 2010



Con el apoyo de la Unión Europea
With the support of The European Union
Avec le soutien de l'Union Européenne

INTRODUCTION

Ce cours virtuel sur la coopération judiciaire en Europe constitue, dès le début, une nouveauté dans le panorama formatif européen de par les contenus, coïncidents avec les objectifs prioritaires de la formation judiciaire de l'Union Européenne¹ et de par la méthodologie employée puisqu'elle combine les dernières nouveautés technologiques dans l'enseignement e-learning, avec une attention personnalisée d'un tuteur dans chacun des modules inclus (éclaircissant les doutes, proposant des cas pratiques et modérant des forums de débats sur les diverses questions d'intérêt qui surgiront).

Pour ne cesser de renouveler cette activité formative, dans cette édition nous incorporons la publication d'un bulletin informatif (*newsletter*) avec les principales nouveautés législatives, jurisprudentielles et doctrinales concernant la coopération judiciaire pénale.

En outre, nous maintenons la structure du cours, combinant une phase virtuelle avec une autre présentielle finale en guise de conclusion et évaluation pour les étudiants qui aient assisté au déroulement des cours avec assiduité.

Pour ce qui est du reste, ce cours compte avec une subvention européenne, au sein du programme de Justice Pénale, et est dirigé aux juges et procureurs de toute l'Europe. Le cours se déroulera en trois langues : espagnol, français et anglais.

PRÉSENTATION DU COURS

Dans un sens large, l'assistance judiciaire internationale consiste en l'entraide entre deux pays pour la réalisation d'actes juridictionnels hors de leur respectif domaine territorial.

¹ Communication des Communautés Européennes, Bruxelles, le 29 juin 2006, COM (2006) 356 fin.

² Direction générale Justice, liberté et sécurité de la Commission européenne.

En tant que manifestation traditionnelle de la souveraineté, l'exercice de la fonction juridictionnelle de la part des autorités judiciaires d'un État se trouve circonscrit à l'intérieur des frontières de l'État. Pourtant, les enjeux posés par les mouvements migratoires et l'interrelation croissante entre les individus et les entreprises (dans le cadre civil) et par la sûreté et la lutte contre la délinquance internationale (dans le cadre pénal), nous obligent à adopter des mécanismes juridiques qui permettent l'action extraterritoriale dans l'exercice de la juridiction, tout en se conciliant avec la sauvegarde de la souveraineté et le respect des droits et libertés fondamentales.

En même temps, le processus de construction d'un « espace judiciaire commun » énoncé dans le Traité de Lisbonne confère un élan particulier à la coopération judiciaire pénale qui, étant tout à fait communautarisée, commence à prendre forme à travers le prisme d'un nouveau paradigme, à savoir, la reconnaissance mutuelle de décisions jurisprudentielles, auquel vient s'ajouter un nouveau paradigme : celui de la disponibilité.

Ce cours a pour objet l'étude de l'actuel processus de construction de l'Espace judiciaire européen en matière pénale, ainsi que ses perspectives d'avenir. De cette manière, nous analyserons la coopération judiciaire pénale depuis ses débuts, englobant aussi bien les cadres bilatéraux que multilatéraux dans le cadre des Nations Unies, le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne. Ce dernier sera analysé en profondeur, à savoir : l'impact de l'intégration européenne et les formules de coopération, depuis celle qui prend comme fondement l'assistance mutuelle à celle qui se base sur l'intégration avec la création d'un « espace de liberté, sécurité et justice » et d'un espace commun de justice européen. Sur ce point, il s'avère profondément intéressant de connaître l'état actuel de la construction d'un droit pénal et criminel procédural communautaire ainsi que sa structure institutionnelle : une juridiction pénale européenne.

Postérieurement, nous nous centrerons sur l'étude des instruments de coopération judiciaire en matière pénale dans le cadre du Conseil de l'Europe : la Convention d'entraide judiciaire en matière pénale de 1959, la Convention européenne

d'extradition ainsi que d'autres conventions. En rapport à ce dernier point, le Conseil de l'Europe, même, catalogue, parmi les conventions et protocoles, trente-et-un instruments de tout genre.

Dans le cadre de l'Union européenne, l'on analysera la libre circulation des décisions pénales allant de la coopération judiciaire à la reconnaissance mutuelle. Ainsi, au cours des différentes étapes qui ont jalonné la construction de l'espace commun de liberté, sécurité et justice, commencerons-nous avec l'espace Schengen, en passant par la Convention d'entraide judiciaire en matière pénale du 29 mai 2000 jusqu'à la nouvelle coopération renforcée : le Traité de Prüm. En ce qui concerne l'application du principe de reconnaissance mutuelle et son développement, l'on étudiera les instruments de base sur lesquels aujourd'hui elle se reflète : le Mandat d'arrêt européen, la décision de gel des avoirs et préservation des preuves dans l'Union européenne, les décisions de confiscation, la commission rogatoire européenne, la reconnaissance des sanctions pécuniaires, mesures conservatoires à caractère personnel, exécuter la peine ou la mesure privative de liberté et la surveillance.

À côté des conventions bilatérales accordées par les États et les Organisations internationales (parmi ces dernières, celle qui a été signée entre l'Union européenne et les États Unis d'Amérique a une grande importance), les espaces multilatéraux de coopération judiciaire pénale passent par l'Organisation des Nations Unies, avec les importantes conventions sur les stupéfiants, la délinquance organisée et la corruption, et l'étude plus détaillée de la lutte contre l'un des fléaux du monde contemporain : le terrorisme et son financement. De même, il faut signaler le rôle décisif exercé contre l'impunité par la juridiction pénale internationale avec les tribunaux internationaux, et particulièrement la Cour pénale internationale, les tribunaux pénaux internationalisés _ avec une forte composante étatique- et la juridiction universelle exercée par les États.

Finalement, dans le module introductoire et le dernier nous connaissons en profondeur la structure institutionnelle, au niveau international (INTERPOL et IberRed) et au niveau de l'Union européenne (magistrat de liaison, Réseau judiciaire européen, Eurojust et Europol) ainsi que les outils techniques de soutien à la coopération judiciaire en matière pénale (Compendium, Vadémécum, Atlas Judiciaire pénal et Fiches belges).

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE D'ENSEIGNANTS

L'équipe d'enseignants est constituée de juges, procureurs, professeurs d'université et juristes de divers pays de l'Union européenne, étant tous des experts en entraide judiciaire internationale.

Vous trouverez à la suite, une brève présentation du profil des collaborateurs du cours.

DIRECTEURS



Víctor Moreno Catena

Professeur de Droit procédural
Université Carlos III de Madrid

CV abrégé :

- Professeur du Département de Droit pénal, de la procédure et histoire. Université Carlos III de Madrid.
- Secrétaire général de la Conférence des Ministres de la Justice de pays ibéro-américains.
- Secrétaire général d'IberRed (Réseau Ibéro-américain d'entraide judiciaire internationale).
- Directeur de l'Institut Alonso Martínez de « Justice et litige ». Université Carlos III Madrid.



Ignacio U. González Vega
Magistrat

CV abrégé :

- Magistrat du Tribunal pénal n°. 20 de Madrid.
- Membre du Réseau judiciaire espagnol d'entraide judiciaire internationale (REJEUE) en matière pénale (2001-2008).
- Il a participé en tant que conseiller et conférencier dans de nombreuses activités de formation en et en dehors de l'Espagne.

TUTEURS



Module I. Coopération Judiciaire en matière pénale en Europe

Marcos Loredo Colunga

Maître de conférences de Droit procédural

Université d'Oviedo

CV abrégé :

- Docteur en Droit.
- Maître de conférences de Droit procédural. Université d'Oviedo.
- Chercheur de l'Institut Alonso Martínez de « Justice et Litige » de l'Université Carlos III de Madrid en matière d'entraide judiciaire internationale et pénale, droit procédural communautaire et harmonisation législative dans l'Union européenne.



Module II. Les instruments d'entraide judiciaire en matière pénale dans le Cadre du Conseil de l'Europe.

José Miguel García Morena

Magistrat et avocat du Service des Relations internationales du Conseil de la Magistrature

CV abrégé :

- Magistrat du Tribunal de Ségovie.
- Actuellement, avocat du Service des Relations internationales du Conseil de la Magistrature.
- Membre du Réseau Judiciaire Espagnol d'Entraide judiciaire internationale (REJUE) en matière pénale (de 2001 à 2003).
- Il a participé en tant que conseiller et conférencier dans de nombreuses activités de formation en et en dehors de l'Espagne.
- Il a été conseiller interne du Projet de Jumelage de la Commission européenne pour la Bulgarie sur la "Réforme du processus pénal" (de 2004 à 2006).



Module III. La Coopération judiciaire pénale dans le cadre de l'Union européenne.

María Poza Cisneros

Magistrat

CV abrégé :

- Magistrat du Tribunal correctionnel n°. 4 de Murcia.
- Correspondante du Réseau judiciaire espagnol d'entraide judiciaire internationale (REJEUE) en matière pénale, pour la Murcie et membre de l'équipe chargée d'actualiser le Vadémécum pénal d'Entraide judiciaire internationale.
- Elle a participé en tant que conseillère et conférencière dans de nombreuses activités de formation en et en dehors de l'Espagne.



Module IV. Le principe de la Reconnaissance mutuelle et son développement

Andrés Palomo del Arco

Magistrat

CV abrégé :

- Président du Tribunal de Ségovie.
- Correspondant du Réseau judiciaire espagnol d'entraide judiciaire internationale (REJEUE) en matière pénale, pour Castilla-León et membre de l'équipe chargée d'actualiser le Vadémécum pénal d'Entraide judiciaire internationale.
- Il a participé en tant que directeur et conférencier dans de nombreuses activités de formation en et en dehors de l'Espagne.
- Il a dirigé un cours virtuel de formation en matière d'entraide judiciaire internationale en Amérique latine.



Module V. Instruments bilatéraux y multilatéraux de Coopération judiciaire en matière pénale

Ignacio U. González Vega

Magistrat



Module VI. Outils institutionnels et techniques de Coopération Judiciaire en matière pénale

Julieta Carmona Bermejo

Juriste dans le Service juridique d'EUROJUST

CV abrégé :

- Juriste dans le Service juridique d'EUROJUST, La Haye (Pays-Bas).
- Elle a travaillé comme analyste associée et comme avocate dans le bureau du Procureur de la Cour Pénale Internationale.
- Diplômée en Études politiques et Relations internationales par l'Institut d'études politiques de Strasbourg.
- Spécialiste universitaire en Justice Pénale Internationale, sa voie de recherche étant le terrorisme international et la Cour pénale internationale.

PROGRAMME DU COURS ET AUTEURS DES CONTENUS

MODULE INTRODUCTOIRE

Parcours Virtuel

Outils techniques : Compendium, Vadémécum, Atlas, Fiches belges

Monsieur José Manuel Sánchez Siscart

Magistrat. Président de la Section 2 du Tribunal de Tarragona

MODULE I

LA COOPÉRATION JUDICIAIRE PÉNALE EN EUROPE: DE L'ENTRAIDE JUDICIAIRE AU PRINCIPE DE RECONNAISSANCE MUTUELLE

Thème 1

L'Évolution de la coopération judiciaire en matière pénale internationale : spécialement, la coopération judiciaire pénale en Europe

Madame Amaya Arnaiz Serrano

Maître de conférences du Département de Droit pénal, procédural et histoire.
Université Carlos III de Madrid

Thème 2

Le changement de paradigme et le principe de reconnaissance mutuelle et ses implications. Perspectives du Traité de Lisbonne.

Monsieur Víctor Moreno Catena

Professeur de Droit pénal, procédural et histoire de l'Université Carlos III de Madrid

Thème 3

Favorisation de la confiance mutuelle : garanties procédurales, Statut de la victime et protection des données personnelles

Monsieur Jorge Albino Alves Costa

Procureur du Tribunal constitutionnel du Portugal

MODULE II

LES INSTRUMENTS DE COOPÉRATION JUDICIAIRE EN MATIÈRE PÉNALE DANS LE CADRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Thème 4.

La Convention d'entraide judiciaire en matière pénale de 1959

Monsieur José Miguel García Moreno

Magistrat. Avocat du Service des Relations internationales du CGPJ

Thème 5.

La Convention européenne d'extradition

Monsieur Emilio Gati

Magistrat. Tribunal de Gênes (Italie)

Thème 6.

D'Autres Conventions

Monsieur Andrés Palomo del Arco

Magistrat. Président du Tribunal de Ségovie

MODULE III

LA COOPÉRATION JUDICIAIRE PÉNALE DANS LE CADRE DE L'UNION EUROPÉENNE

Thème 7.

L'Espace Schengen

Madame Raquel Castillejo Manzanares

Maître de conférences du département de Droit public spécial. Droit procédural.
Université de Santiago de Compostela

Thème 8.

La Convention 2000

Madame María Poza Cisneros

Magistrat du Tribunal correctionnel n° 4 de Murcia

Thème 9.

Le principe de disponibilité : casiers judiciaires et Traité de Prüm

Monsieur Fernando Martínez Pérez

Magistrat. Tribunal d'instruction n° 7 de Séville

MODULE IV

LE PRINCIPE DE RECONNAISSANCE MUTUELLE ET SON DÉVELOPPEMENT

Thème 10.

Le Mandat d'arrêt européen

Madame Clara Penín Alegre

Magistrat. Chambre du contentieux administratif du Tribunal supérieur de justice de Cantabrie

Thème 11.

La Décision de gel des avoirs et préservation des preuves dans l'Union européenne

Monsieur Andrés Salcedo Velasco

Magistrat. Directeur du projet européen EUROMED – JUSTICE II

Thème 12.

Les sanctions pécuniaires

Monsieur Ignacio Pando Echevarria

Magistrat. Tribunal de Ségovie

Thème 13.

D'autres outils : les mesures conservatoires à caractère personnel, l'exécution des sanctions privatives de liberté et la liberté surveillée.

Fabio Licata

Magistrat. Tribunal de Palerme (Italie)

MODULE V

INSTRUMENTS BILATÉRAUX ET MULTILATÉRAUX DE COOPÉRATION JUDICIAIRE PÉNALE. LA JURIDICTION PÉNALE INTERNATIONALE

Thème 14.

Les instruments multilatéraux dans le cadre des Nations Unies. La juridiction pénale internationale

Monsieur Ignacio U. González Vega

Magistrat. Tribunal pénal n° 20 de Madrid

Thème 15.

Les stupéfiants, la criminalité organisée et la corruption

Monsieur José Mouraz Lopez

Magistrat. Tribunal de Relação de Coimbra (Portugal)

Thème 16.

Le terrorisme. Les conventions sectorielles. Le financement et le blanchiment

Monsieur José Ricardo de Prada Solaesa

Magistrat de la Cour Pénale de la Audiencia Nacional

Thème 17.

Les conventions bilatérales et de l'Union Européenne avec des pays tiers : Référence spéciale à la Convention UE/ États-Unis

Madame Raquel López Jiménez

Maîtresse de conférences de Droit pénal, procédural et histoire. Université Carlos III de Madrid

MODULE VI

OUTILS INSTITUTIONNELS ET TECHNIQUES DE COOPÉRATION JUDICIAIRE PÉNALE

Thème 18.

Les institutions de soutien à la Coopération : le Réseau Judiciaire Européen, Eurojust, Europol, Interpol, les magistrats de liaison, IberRed

Madame Julieta Carmona Bermejo

Juriste du service juridique d'EUROJUST

Thème 19.

Conflits de juridiction, « ne bis in idem » et transfèrement de procédures

Madame Rosa Ana Morán Martínez

Procureur. Secrétariat technique du Bureau du Procureur général de l'État / du Ministère public

CONFÉRENCIERS

Perspectives de la création d'un Ministère public européen

Juan Antonio García Jabaloy

Procureur. Membre national d'Eurojust pour l'Espagne

Dernières nouveautés concernant la coopération en matière pénale en Europe

John Vervaele

Professeur de Droit pénal. Université d'Utrecht

La protection des droits de l'homme dans le cadre de la coopération en matière pénale

Jorge Costa

Magistrat. Président de la commission des Relations internationales du CGPJ

OBJECTIFS

Les participants se familiariseront avec les instruments en vigueur concernant la coopération judiciaire en matière pénale et de reconnaissance mutuelle en Europe. L'on étudiera les divers textes normatifs qui règlent la coopération judiciaire en matière pénale, en analysant aussi bien leur contenu que les principaux problèmes d'application ; l'on découvrira la structure institutionnelle de soutien à la coopération en Europe ainsi que ses outils techniques (Atlas Judiciaire Européen en matière pénale, Vadémécum Pénal, Compendium, Fiches belges). De plus, l'on envisagera une approche pratique du cours à travers la réalisation, par les participants, d'un cas pratique dans chacun des six modules du cours. De même, nous voulons créer un espace de réflexion, de débat et d'échange d'expériences à travers des forums de débat qui se dérouleront parallèlement au cours.

De cette manière, l'on offre aux participants une vision panoramique et éminemment pratique de l'actuel système de coopération judiciaire en matière pénale en Europe, ainsi que des opinions doctrinales, la pratique judiciaire récente et les instruments en voie d'élaboration ou dans l'attente d'entrer en vigueur dans le but d'améliorer l'assistance judiciaire entre les Autorités Judiciaires des États membres de l'Union Européenne.

MATÉRIAUX

Les participants disposeront des matériaux d'étude suivants :

- ✓ Dix-neuf thèmes en format *pdf* rédigés par les enseignants responsables, qui pourront être consultés et téléchargés depuis le campus virtuel.
- ✓ Un questionnaire d'autoévaluation pour chaque thème d'étude qui peut être complété dans le campus virtuel.
- ✓ Un cas pratique pour chacun des six modules du cours.
- ✓ Un document intitulé *Promenade par Aperçu de l'Espace Judiciaire Européen* qui fournit des liens Internet concernant cette matière.
- ✓ Une introduction en format *pdf* pour chaque module du cours.
- ✓ Un schéma en *power point* de chaque module du cours.
- ✓ Un enregistrement en format *vidéo* avec la présentation de chaque module faite par le tuteur.
- ✓ Présentation du cours en format vidéo faite par la Direction du cours.
- ✓ Un enregistrement en format vidéo des conférences imparties au cours de la session présentielle.
- ✓ L'édition d'un bulletin informatif (*newsletter*) avec les nouveautés législatives, jurisprudentielles et doctrinales dans le cadre de la coopération judiciaire pénale.
- ✓ Remise d'autre matériel pouvant présenter de l'intérêt en format électronique ou imprimé

Ces matériaux d'étude seront disponibles sur la plateforme du cours virtuel en espagnol, français et anglais.

STRUCTURE DES THÈMES DU COURS

Entre les ressources et matériaux, cités ci-dessus, qui seront distribués aux participants, il faut remarquer les dix-neuf thèmes qui ont été spécifiquement rédigés pour ce cours tenant compte des profils des destinataires : juges et procureurs de l'Union Européenne.

Chacun des dix-neuf thèmes suit la structure suivante :

- Premier niveau : *contenus de base*, avec un nombre maximum de 35 pages.
- Deuxième niveau : à caractère complémentaire, qui aura pour titre *Pour en savoir plus* et un nombre maximum de 25 pages.
- Troisième niveau : il reprend la documentation de référence (si possible par le biais de liens à certaines pages Web).
- Quatrième niveau : (spécifiquement adressé aux participants espagnols) : il développe des contenus concernant l'Espagne.

PHASE PRÉSENTIELLE

À la fin du cours, une séance présentielle aura lieu à l'École judiciaire dans la ville de Barcelone, **les 19 et 20 mai 2011**.

Elle aura un caractère non obligatoire et **sera réservée aux participants qui ont suivi le cours dans sa totalité et ayant réalisé au moins trois des cas pratiques prévus ayant été positivement évalués par les tuteurs.**

Parmi ses objectifs, nous soulignons la mise en commun des connaissances acquises, l'échange d'expériences et d'opinions entre les participants et les enseignants ainsi que l'évaluation des divers aspects du cours.

Pour cela, nous analyserons, en groupes réduits, des cas réels, coordonnés par les tuteurs et dont les conclusions seront débattues entre tous les assistants. De plus, des conférences seront assurées par de renommés spécialistes en la matière concernant des sujets d'actualité dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale :

- Perspectives de la création d'un Ministère public européen.
- Dernières nouveautés en matière de coopération judiciaire en matière pénale.

La protection des droits de l'homme dans le domaine de la coopération pénale.

CALENDRIER

El cours se divise en deux phases :

- A. **Phase e-learning** : qui se déroulera du 27 septembre 2010 au 15 mai 2011.
- B. **Phase présentielle** : elle aura lieu à la fin du cours à Barcelone les 19 et 20 mai 2011.

A. Phase e-learning

Même si le déroulement du cours a un caractère flexible, afin de s'adapter, dans la mesure du possible, aux caractéristiques personnelles de chaque étudiant, l'on a établi le calendrier suivant, où tous les matériels du cours seront mis à disposition des participants.

Envoi des mots de passe et documentation du cours	27 septembre 1^{er} octobre	2010
Module 0 sur la mise en pratique des outils de la plateforme informatique (Module non obligatoire)	4 – 10 octobre	
Module I (Thèmes 1, 2 et 3)	11 octobre 7 novembre	
Module II (Thèmes 4, 5 et 6)	7 novembre 5 décembre	
Décembre 2010 Le cours virtuel sera en fonctionnement et l'on pourra envoyer des questions et des cas pratiques mais de nouveaux contenus ne seront pas publiés.		
Module III (Thèmes 7, 8 et 9)	3 janvier 30 janvier	2011
Module IV (Thèmes 10, 11, 12 et 13)	31 janvier 27 février	
	28 février	

Module V (Thèmes 14, 15, 16 et 17)	27 mars	
Module VI (Thèmes 18 et 19)	28 mars 24 avril	2011
Dernier délai pour la remise des travaux	15 mai	

B. Phase Présentielle

Elle se déroulera au siège de l'École judiciaire, dans la ville de Barcelone les **19 et 20 mai 2011**.

ACTIVITÉS À RÉALISER TOUT AU LONG DU COURS LES TUTORATS

Les thèmes du cours seront introduits sur le Campus Virtuel selon le calendrier prévu, et resteront à disposition des participants jusqu'à la fin du cours. Pour l'étude de chaque thème il s'avère nécessaire de fournir un effort spécial et d'y consacrer un travail personnel (d'une durée approximative de cinq heures). Les participants disposeront d'un questionnaire d'autoévaluation sur les contenus de chaque thème afin de pouvoir vérifier par eux-mêmes les apprentissages acquis.

Chaque tuteur proposera aux participants un cas pratique par Module **dont la réalisation est obligatoire. Une fois le cas pratique préparé il devra être remis au tuteur responsable du module à travers l'outil informatique de la plateforme.**

Une fois que le tuteur aura examiné le cas pratique remis par chaque participant, il l'évaluera et enverra un commentaire académique sur le travail réalisé à travers l'outil informatique de la plateforme, pour échanger des opinions et pouvoir ainsi tous deux enrichir leur l'apprentissage respectif.

De même, dans chacun des modules, un forum de débat sera mené à bien à partir d'un sujet d'intérêt posé par le tuteur, qui en sera le modérateur ; tous les étudiants sont invités à y participer.

COMMUNICATIONS AVEC LES RESPONSABLES DU COURS

Pour toutes les questions en rapport avec le contenu de chaque thème, l'on peut se mettre en contact à travers le courrier électronique interne de la plateforme avec les tuteurs correspondants.

De même, la Direction du Cours sera à votre disposition à travers le même moyen, pour toute question générale à propos de cette activité formative.

Pour toute question à caractère administratif ou technique vous pouvez vous mettre en contact avec l'École Judiciaire à travers le courrier électronique interne de la plateforme, ou en appelant Angel Fresneda ou Concha Vega aux numéros de téléphone +34 91 700 58 07 / 19 (Service de Formation Continue), pour les participants *espagnols*, ou bien Antonio Marchal au numéro de téléphone +34 93 406 73 79 (Service de Formation Initiale), pour les participants *d'autres nationalités*.

CERTIFICATS ET ÉVALUATION DU COURS

L'on délivrera deux types de certificats, l'un de **profit** pour les personnes qui réaliseront, de manière satisfaisante, tous les cas pratiques et l'autre **de participation** pour les personnes qui ont régulièrement suivi le cours mais qui n'ont pas remis la totalité des cas pratiques.

Le cours a une charge scolaire équivalente à 100 heures de travail personnel, suivant la méthodologie de l'Espace européen de l'enseignement supérieur équivalent à 4 crédits ECTS.

À la fin du cours, l'on demandera aux participants d'exprimer leur opinion sur le développement du cours et leur appréciation dans un questionnaire. **La Direction du cours acceptera, à tout moment, les suggestions et commentaires des participants afin d'améliorer cette activité formative.**